

Nouveau au Patro : le CEM !

Le « Cadre d'Engagement au Patro » : mais qu'est-ce que c'est ?



Le Cadre d'Engagement au Mouvement (CEM pour les intimes) est un tout nouveau dispositif auquel tout cadre du Mouvement (niveau local, régional et fédéral) est invité à lire, signer, mais surtout à appliquer.

Le CEM, c'est une série de promesses que tout cadre s'engage à respecter. Ce sont des règles évidentes, mais dont il est bon de se rappeler et surtout d'y marquer son adhésion.

Pourquoi un CEM ? Qu'est-ce qu'il est mis dedans ? Où le trouver et comment le signer ? Qu'arrive-t-il si je ne le signe pas ? Et plus encore, si je ne le respecte pas, que se passera-t-il ?

On te dit tout !



Le CEM, qu'est-ce qu'il dit ?

Voilà exactement tout ce qu'il comprend :

Cadre d'Engagement au Mouvement

En accédant à ma fonction de cadre au Patro, de merveilleuses missions sont maintenant miennes. C'est un engagement riche et important qui entraîne plusieurs responsabilités envers moi-même, le Patro, ses membres et la société. En visant à devenir un CRACS :

- ☑ Je respecte mes devoirs et obligations de citoyen (Convention des Droits de l'Enfant, Lois belges, Droit à l'image...) et je veille à la sécurité de tous les enfants et/ou jeunes qui me sont confiés ;
- ☑ Je porte les valeurs de notre Mouvement, ainsi que notre **Projet Educatif** ;
- ☑ Je protège et défends l'intégrité de tous. Je permets à chacun de vivre dans un cadre lui procurant une sécurité physique, matérielle, émotionnelle et psychologique ;
- ☑ Je privilégie une communication positive et constructive dans mes échanges, tant avec l'équipe de cadres qu'avec les animés, leurs parents, ainsi que les autres membres du Mouvement ;
- ☑ Avec les autres membres de mon équipe de cadres, je mets en place et participe à une gestion d'alcool et de la cigarette adéquate, responsable et qui respecte le bien-être de tous ;
- ☑ J'aborde les informations que je reçois uniquement avec les personnes compétentes pour les traiter et j'en **respecte la confidentialité** (fiche de santé, situation familiale...) ;
- ☑ Je respecte pleinement les engagements liés à mon rôle tels que définis dans **le texte cadre** me concernant, la **Charte du Mouvement** et dans la charte de mon patro/groupe ;
- ☑ Je renvoie une image positive du Mouvement, aussi bien dans mes propos que dans les actes posés avec le foulard ou dans un contexte où je représente le Patro ;

Ce Cadre d'Engagement au Mouvement s'applique à toutes les personnes occupant la fonction de cadre au Patro, tant au niveau local (animateur, président, accompagnateur de sens, accompagnateur adulte, AFo), régional que fédéral, mais également à toutes celles qui gravitent autour d'une équipe (intendants, trésoriers...).

Le non-respect de l'un des points du Cadre d'Engagement au Mouvement peut entraîner une sanction pouvant aller d'un accompagnement pédagogique jusqu'à l'exclusion du Mouvement.

En signant ce document, je m'engage à respecter ces différents éléments.

→ **SIMPLE ?** Tu ne dois plus hésiter. Fonce le signer !

→ **COMPLIQUÉ ?** Parle de ce qui t'inquiète avec ton permanent ou ton équipe régionale. Ils seront de bonnes ressources pour répondre à tes questions ou enlever tes craintes.

Pourquoi le CEM ?

En tant qu'animatrice ou animateur, présidente ou président ou quelle que soit ta fonction dans le Mouvement, dès que tu t'engages en tant que cadre, tu as une responsabilité morale et juridique vis-à-vis des jeunes que tu accompagnes. Par ce « Cadre d'Engagement au Mouvement », on souhaite que tu puisses le conscientiser davantage, mais aussi que tu puisses marquer pleinement ton adhésion car c'est une condition qui s'impose à toi, que tu le souhaites ou non. Du coup, autant que tu puisses être en accord avec tout ça, non ?

De plus, sur le terrain, certains ne respectent pas toujours ces règles. Le CEM permet aussi de recevoir un soutien de la Fédération en cas de plainte ou de poursuite. Il permet de protéger ton équipe, ton patro et le Patro en cas de non-respect de ces règles par quelqu'un d'autre.

En d'autres termes, le CEM est un appel à tous pour dire « chez nous, au Patro, et pour moi en tant que cadre, on respecte les valeurs fondamentales qui s'y trouvent ». Grâce à cela, tu affirmes haut et fort que tu respectes tout ce qui est inscrit dans des textes importants et légaux tels que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Convention Européenne des Droits de l'Enfant, la Loi Belge et toutes les grandes règles d'encadrement émises par l'ONE.

**Aux yeux des familles et pour les enfants qui nous sont confiés, c'est important !
Plus encore, c'est essentiel !**

Comment signer le CEM ?

1. Rends-toi sur : <https://www.monpatro.be>
2. Connecte-toi avec ton adresse mail et ton mot de passe que tu as reçu par mail pour accéder au site.
3. Tu arriveras sur ton profil de patronné sur lequel se trouve un encadré « Cadre d'Engagement ». Clique sur « Signer le CEM ».
4. En arrivant sur la page du CEM : lis le texte, coche chaque article et clique finalement sur « Signer et accepter le document ».
5. Et voilà, c'est fini !

Ps : Pour avoir tes accès sur le site, ton président, ta présidente de patro ou régional a dû encoder ton adresse mail. Reviens vers lui, elle si ce n'est pas le cas.

Que se passe-t-il si je ne signe pas ?

Dans sa 1^{re} année, le CEM ne sera pas obligatoire. On souhaite surtout que chacun puisse être conscient de son importance et des enjeux qu'il recouvre. Mais tout ça, ça prend du temps. Alors, on prendra le temps de l'accompagner sur le terrain, de l'expliquer et de répondre à vos questions et à vos craintes.

Néanmoins, à terme, ce sera sans doute une condition pour pouvoir être un cadre patronné.

Pourquoi ? Parce qu'au final, c'est ce qu'on attend de tous nos cadres au Patro et ce qu'on défend auprès des familles, du grand public, des médias. C'est important que vous puissiez, chacun, en être conscient et marquer votre engagement dans ces grandes valeurs. Comme déjà évoqué, en cas d'incident, il permettra aussi de te protéger, ainsi que le reste de ton équipe, ton patro et le Patro en général.

Que se passe-t-il si je ne le respecte pas ?

On ne va pas te le cacher, il y aura un accompagnement pédagogique ou une sanction. De toute façon, avec ou sans le CEM, si tu devais ne pas respecter certaines de ces choses, nous interviendrions.

Le Patro a une politique – peu connue, mais très balisée – en cas de faute d'un patronné.

Tu pourras la retrouver dans le document appelé « **Procédure d'accompagnement/disciplinaire** ».

Rassure-toi, on privilégiera toujours un accompagnement pédagogique. C'est ce que l'on fait depuis plus de 100 ans maintenant et on est toujours convaincu que tout le monde fait des erreurs et qu'on peut aussi les rattraper et grandir avec. C'est la partie « accompagnement » du document.

Par contre, certaines fautes sont tellement graves qu'on bascule dans un autre registre : celle de la « procédure disciplinaire ». Cette dernière peut, si la faute est grave (comme par exemple l'atteinte à l'intégrité physique d'un animé), arriver à une exclusion temporaire ou définitive du Mouvement.

Le Cadre d'Engagement au Mouvement (le CEM), c'est donc plutôt important. Et au final, quand on y réfléchit bien, c'est assez simple en fait !

C'est une marque d'engagement dans une animation de qualité qui place toujours l'enfant dans un cadre bienveillant, où il est en sécurité et où il va pouvoir se construire en pleine confiance. Au fond, c'est ce qui nous rassemble tous au travers de notre **Projet Educatif**.

Alors, à toi/nous de l'affirmer en signant ce CEM.

SIGNE LE CEM VIA WWW.MONPATRO.BE

Envie d'en savoir plus ? Rends-toi sur patro.be/cadre-engagement-mouvement et découvre une FAQ (foire aux questions), des outils pour en parler et d'autres informations en plus.